

« PRIME COVID »

LES BOULETS DE NOËL

« ...être des facilitateurs...pas un poids ou un frein ; être capable de faire des pas au bénéfice du collectif et ne pas être centré sur soi-même ».

Rose Paolacci, directrice d'Occitanie, a révélé aux RP de Montpellier les critères d'attributions des « primes Covid ».

Avec une improbable légèreté, sur des critères hautement subjectifs, la direction déclare 2/3 des salariés néfastes au collectif. Place à l'arbitraire des préjugés.

Ne parlez plus de mission de service public, mais approuvez par exemple, la suppression de tous les abonnements presse de Montpellier. Rendez-vous compte, 23000€/an d'économie, de quoi garantir les primes d'objectifs des cadres.

Un fonctionnement de cour, où l'on est reconnu que si on fait sien les intérêts de son supérieur. Avec au final la certitude d'y perdre le peu d'estime de soi qui resterait !

Une allégeance à des individus qui renforce le processus hiérarchique et les jeux de pouvoir, pas l'information ni la démocratie.

Comment l'équipe d'encadrement imagine-t-elle les développements futurs ? Par la multiplication de services à deux vitesses ?

Sans critères partagés sur le travail bien fait, pas de confiance.

Alors nous le réaffirmons : éthique, créativité, réactivité, autonomie et engagement sont indispensables. Débats et délibérations font vivre les collectifs de travail. Ils nous permettent d'adapter quotidiennement les injonctions des contrôleurs/planificateurs à la vie des territoires.

A l'équipe d'encadrement nous disons : « n'insultez pas l'avenir ! ».

En cette période de fêtes de fin d'année, nous allons retrouver les nôtres, nous reconforter et prendre de bonnes résolutions.

Le père Noël aura peut-être quelques « boulets » dans sa hotte pour la rentrée...

Bonnes fêtes à toutes et tous !

Montpellier, le 18 décembre 2020